

Image not found or type unknown



Maltraitance sur enfants mineurs

Par **Respect972**, le **03/01/2018** à **11:51**

Bonjour,

D'après la gendarmerie de ma commune, une enquête contre moi de maltraitance sur enfants mineurs, d'après la plainte de l'école, et assistante sociale que j'ai refusé de recevoir chez moi. Bref, on me demande une preuve de mon médecin qui prouve qu'il n'y a pas de traces récentes ou antérieures sur les enfants ?

Voilà ma question : est-ce normal ? car je compte ne pas leur fournir parce que si vraiment j'avais maltraité mes enfants ils ne m'auraient pas demandé cela.

Cordialement,

Merci de m'éclairer un peu.

Par **Visiteur**, le **03/01/2018** à **12:34**

Bjr,

Sur ce site juridique, nous ne pourrons vous répondre que juridiquement, donc à partir du moment où la gendarmerie intervient, pliez vous aux exigences des forces de l'ordre...

Par **jos38**, le **03/01/2018** à **15:32**

bonjour. refuser l'attestation de votre médecin ne joue pas en votre faveur. pourquoi refuser de la faire si vous n'avez rien à vous reprocher?